

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

ÉLECTION DU MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

DU 13 avril 2023

La séance est ouverte à 9 heures 06 à la Mairie du 6/8 par Mme Micheline ABOURS, Doyenne d'âge du Conseil d'arrondissements.

Mme Micheline ABOURS.- Mesdames, Messieurs, je vous remercie. Avant de démarrer cette séance, je tiens à saluer le public, nombreux, Mesdames et Messieurs les Maires de secteur, les élus, les Présidents de CIQ et d'associations, les habitants et les habitantes qui assistent à cette séance publique. Nous allons donc commencer cette séance.

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'arrondissements, conformément aux dispositions des articles L 2511-25 et L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales, en tant que Doyenne d'âge, je préside cette séance au cours de laquelle le ou la Maire de secteur et ses Adjoints vont être élus.

Je déclare la séance ouverte et je vous rappelle que, sous la présidence de la Doyenne d'âge, il n'y a pas de débats pendant ce Conseil.

Par ailleurs, un sens de circulation a été matérialisé au sol, vous avez des flèches rouges pour assurer la tenue fluide des opérations de vote. Et je vous remercie donc par avance de le suivre lorsque vous vous déplacerez pour aller aux isolements qui se trouvent dans l'ancienne salle des mariages. De plus, pour la tranquillité des travaux, je vous demande bien évidemment d'éteindre vos téléphones portables.

Je vais maintenant procéder à l'appel des Conseillères et des Conseillers.

(Mme Micheline ABOURS procède à l'appel.)

Mme Micheline ABOURS.- Le total des Conseillers est de 45, la majorité absolue est de 23 donc le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, nous sommes réunis ici suite à la démission du Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements Monsieur

Pierre BENARROCHE, en date du vendredi 7 avril 2023. Il nous appartient donc, durant cette séance, de procéder à l'élection d'une nouvelle personne à la fonction de Maire. Les résultats complets seront annexés au PV de la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-10 et de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nommer un ou plusieurs de nos membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner le benjamin parmi les présents d'aujourd'hui, Monsieur Alexandre RUPNIK. Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Non, je vous remercie. Monsieur Alexandre RUPNIK est donc nommé secrétaire de séance. Tu viens ? Merci.

Je voudrais dire quelques mots brièvement avant que nous procédions à l'élection du ou de la Maire de notre secteur.

Je voudrais remercier Monsieur Pierre BENARROCHE pour le mandat qu'il a effectué et les projets menés pendant ces presque trois années. Nous sommes fiers du travail réalisé avec l'ensemble des élus du secteur au service des habitantes et des habitants. Que ce soit du démarrage du chantier d'apaisement du littoral au projet de requalification de la place Notre-Dame du Mont, de la diversification des activités associatives, sportives et culturelles, aux dizaines de rencontres ou de concertations qui ont été menées dans l'ensemble des quartiers et de bien d'autres choses encore. L'engagement au quotidien de Monsieur BENARROCHE, accompagné des élus, a permis de poser les fondements d'une ville plus verte, plus juste, plus démocratique. C'est une grande responsabilité pour nous aujourd'hui de continuer à porter collectivement cette action et de poursuivre les projets attendus par les habitantes et les habitants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Je vous propose de passer maintenant au premier point de l'ordre du jour : l'élection du ou de la Maire de secteur.

ÉLECTION DU MAIRE

Mme Micheline ABOURS.- Aux termes des articles L 2511-25 et L 2122-4 à L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Arrondissements élit le Maire de secteur au scrutin secret.

Mais, avant d'élire le ou la Maire, nous allons maintenant indiquer les conditions d'éligibilité.

Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus (excusez-moi, je n'ai pas réussi à apprendre tout cela par cœur, même si c'est la deuxième fois).

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil Régional, Président d'un Conseil Départemental, Député ou Sénateur.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du Direction de la Banque centrale européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. J'espère que cela n'est pas le cas...

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Le Conseiller qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ni en exercer même temporairement les fonctions.

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Maires ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations précédemment mentionnées.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région des régions où ils sont affectés aux Directeurs Régionaux des Finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées précédemment.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de Maire.

De même, les fonctions de Maire sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité. Vous savez tout.

Avant de procéder à l'élection du Maire, je vous rappelle que, conformément aux articles L 2511-25 et L 2122-7

du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Après ce rappel de la loi, je vous propose que nous constituions un bureau électoral pour la tenue de ce scrutin et le dépouillement des votes. Je demande à chaque liste de désigner un scrutateur et les invite à rejoindre le bureau de vote, avec le secrétaire que j'appelle également à la tribune. Moi, je l'avais appelé avant, j'espère que l'élection sera légale quand même.

Donc, à part la liste du Printemps marseillais, est-ce qu'une autre liste veut proposer des scrutateurs ? Et donc, qui se propose ? Madame Pauline DELAGE et Monsieur Pierre CECCALDI, d'accord. Donc, vous nous rejoignez.

Chères élues, chers élus, vous allez être appelés à voter par ordre alphabétique de nom et par liste. Une enveloppe, des bulletins imprimés et des bulletins vierges sont à votre disposition à l'entrée de l'ancienne salle des mariages, à côté de l'isoloir.

À l'appel de votre nom, vous irez, si vous le souhaitez, dans un des deux isoloirs mis à votre disposition. Puis, vous viendrez ensuite, en suivant les flèches, déposer votre bulletin dans l'urne qui est ici.

Conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous ne pouvez être détenteur que d'un seul pouvoir. À l'appel de l'élu dont vous avez le pouvoir, vous viendrez procéder à nouveau à l'opération de vote.

OPÉRATIONS DE VOTE

Mme Micheline ABOURS.- Pour pouvoir procéder à l'opération de vote, je demande maintenant quels sont les candidats ?

Madame Juliette MASSON, pour le Printemps marseillais.

Mme Juliette MASSON.- Pour le Printemps marseillais : Olivia FORTIN.

Mme Micheline ABOURS.- Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

(applaudissements)

Mme Micheline ABOURS.- Donc, j'ai bien noté la candidature de Madame Olivia FORTIN pour la liste Printemps marseillais. Visiblement, il n'y a pas d'autre candidature, je vous remercie.

Je déclare le scrutin ouvert pour le premier tour. J'ai une question, excusez-moi, j'appelle aussi les absents ? Oui, d'accord.

Premier tour :

Mme Micheline ABOURS.- ABOURS Micheline (j'ai déjà préparé pour ne pas trop retarder), AMSALLEM Marie-Hélène, BENRROCHE Pierre (représentée par Madame Olivia FORTIN), BONNAFFOUS Jean-Marc, BRAMBILLA Véronique, CANICAVE Joël, CASANOVA GAVINO Danielle, CECCALDI Pierre, D'AGOSTINO Alexandra, DELAGE Pauline, DENIA SALONE Rosette, EL RHARBAYE Didier, FERRERO Lee (représenté par Jean-Marc BONNAFFOUS), FORTIN Olivia, HUGON Christophe, INCHIAPPA Luca, JOUVE Cédric, JUSTE Christine, LAUSSINE Isabelle, LEMERY Pierre, LUSSON Baptiste, MASSON Juliette, MEILHAC Anne (représentée par Christine JUSTE), MENETRIER Olivier, MERY Éric, MICHAUD Marie, MOUNIEN Lourdes, PERENCHIO Elliott, RICHARD Dona, ROQUES Sophie, RUPNIK Alexandre, TESSIER Nathalie, VINCENT Cyprien, COLLART Frédéric, MERY Xavier, MORAINÉ YVES, PERNEY Ludovic, PILA Catherine, PREZIOSI Nora, SIMONETTI Christel, VASSAL Martine, ZOUAGHI Serena, BERLAND Yvon, MARANDAT Bernard, VENTON Élisabeth.

Tous les Conseillers ont été appelés à voter. Je déclare donc le scrutin clos. Je demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement des votes.

Dépouillement des votes :

(Monsieur Alexandre RUPNIK, Monsieur Pierre CECCALDI et Madame Pauline DELAGE procèdent au dépouillement des votes)

Mme Micheline ABOURS.- Je remercie beaucoup le secrétaire et les scrutateurs. Conformément au PV qui vient de m'être remis, voici les résultats de ce premier tour :

Nombre de votants : 34

Dont nombre de procurations : 3

Note de votes blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 32
Olivia FORTIN : 32
Majorité absolue : 23

La majorité absolue étant de 23 et comme il n'y a qu'une seule candidate...

(applaudissements)

Merci beaucoup d'avoir applaudi la nouvelle Maire, mais elle n'est pas encore élue dans la mesure où je ne l'ai pas annoncée. Donc, avec 32 suffrages obtenus, Madame Olivia FORTIN est élue Maire de secteur. Je l'invite à rejoindre la tribune avec Monsieur le Maire de Marseille et toutes mes félicitations.

(applaudissements)

Mme la Maire.- Monsieur le Maire de Marseille, cher Benoît. Mesdames et Messieurs les Maires de secteur, Monsieur le Maire honoraire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les responsables associatifs, les responsables de CIQ. Chère famille, chers amis.

Alors que les élus des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements viennent de me confier une nouvelle responsabilité dont je mesure la charge et l'importance, je veux adresser mes premières pensées aux familles endeuillées par le terrible drame qui a touché la rue Tivoli dans la nuit de samedi à dimanche. Et je vous propose qu'en hommage à ces familles, nous puissions observer une minute de silence.

(une minute de silence est observée)

Je vous remercie. Nous le ressentons toutes et tous ici, c'est notre ville entière qui est endeuillée par ces terribles événements. Et comme toujours, Marseille se grandit et se répare dans la solidarité et l'engagement.

Je veux donc que nous pensions aux riverains, aux marins-pompiers, aux forces de police nationale et municipale, mais aussi aux associations et aux habitants de toute la ville qui, depuis la nuit de samedi à dimanche, sont mobilisés pour

venir en aide à celles et ceux qui souffrent, s'inquiètent ou ont perdu un proche.

Je veux, Monsieur le Maire de Marseille, mon cher Benoît, te dire que dans cette période difficile que nous traversons tous depuis samedi soir, je n'ai jamais été aussi fière de mon Maire. Je te l'ai dit les yeux dans les yeux, je tiens à le dire ici. Chaque Marseillais comptait déjà sur toi au quotidien. Et je pense que, désormais, chaque Marseillais a l'assurance de pouvoir compter sur toi en temps de crise.

Je veux aussi dire ma reconnaissance aux agentes et agents de la Ville extraordinairement mobilisés dans cette épreuve.

Ma reconnaissance aux personnels de la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements qui, sous l'impulsion de son Maire Didier JAU que je salue ici, sont aux côtés des habitants sans relâche. Au personnel de l'école du quartier qui est venu spontanément pour aider. Au personnel des régies municipales qui ont installé la cellule de crise immédiatement après la catastrophe. Au personnel de la DPGR qui s'est mobilisé sans délai pour le relogement des personnes évacuées. Aux personnels des cimetières qui sont venus proposer leur aide pour gérer les registres de condoléances à l'Hôtel de Ville. Aux chauffeurs qui se sont mobilisés sans relâche pour accompagner les personnes blessées ou à déplacer.

Je pourrais citer ici encore tant et tant de personnes et de métiers, personne n'a manqué à l'appel.

Cette Administration a démontré, ces derniers jours, toute sa capacité à agir auprès des habitantes et des habitants. Elle a démontré son efficacité en période de crise extrême. Elle a démontré combien elle est précieuse pour les Marseillaises et les Marseillais. Cette Administration, j'en ai personnellement toujours vu la richesse et l'engagement.

Alors, quand le Maire de Marseille m'a fait confiance pour mener à bien, auprès de lui, la modernisation de notre action publique et des services municipaux, je me suis évidemment engagée avec détermination pour améliorer la qualité et la transparence du service public. Qualité et transparence que nous devons à l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais sur tout le territoire de la ville.

Nous nous en souvenons, en 2020, notre promesse était double : réparer la Ville et faire avec les gens. Alors bien entendu, cette transformation de l'Administration, nous avons choisi de la mener avec les agents.

Nous avons créé la première assemblée des agents pour que celles et ceux qui travaillent au quotidien dans nos services publics puissent être écoutés, entendus, soutenus, valorisés et accompagnés. Pour qu'ils puissent construire avec nous l'avenir de Marseille en participant au projet d'Administration. Plus de 1 000 agents nous ont fait part de leurs propositions et nous les avons prises en compte pour transformer leur quotidien.

En trois ans, nous avons posé ainsi les fondamentaux d'une modernisation de notre Administration. Avec Benoît PAYAN, nous avons conduit des chantiers qui paraissaient insurmontables. Oui, nous avons fait rentrer l'Administration de Marseille dans une nouvelle ère.

Pour mener cette mission, j'ai eu la chance de pouvoir m'appuyer sur une Administration extraordinaire avec laquelle nous avons su créer les conditions nécessaires de confiance et solidarité pour pouvoir faire face aux difficultés quotidiennes tout en portant les ambitions de court, de moyen et de long terme.

Le travail accompli ensemble est un travail de fond, un travail de longue haleine dont les effets se ressentent déjà au quotidien. Bien sûr, nous ne sommes qu'au début du chemin, mais les fondations sont aujourd'hui tellement solides et la voie est tracée.

Ce travail, j'en suis fière. Et même si cela en étonne beaucoup et même certains parmi vous aujourd'hui, ce travail m'a passionnée pendant ces trois années. Il m'a permis de mieux comprendre ce qu'était notre Ville, comment elle fonctionne et, en trois ans, j'ai beaucoup appris.

Cette expérience, je la mets aujourd'hui au service des habitants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre grâce à la confiance des élus du secteur, confiance créée durant la campagne et qui continue aujourd'hui. Ensemble, nous avons fait ici ce que certains considéraient comme impossible. Depuis la victoire, mon ambition d'être au service des habitants n'a jamais varié.

En 1947, mes grands-parents ont déménagé du 6^{ème} pour s'installer dans le 8^{ème}. Un peu comme eux, je prends aujourd'hui un bureau ô combien prestigieux dans le 8^{ème} après avoir si longtemps eu mes quartiers à l'autre bout du secteur, du côté de Puget.

Et quand je me rappelle leur histoire et quand je regarde mon chemin, je vois nos quartiers dans toute leur diversité et je suis fière d'en être la Maire.

(applaudissements)

Merci. Bien sûr, je ne suis pas là par hasard, certains se souviennent probablement de mon visage placardé dans toutes nos rues par nos infatigables et enthousiastes militants, infatigables surtout.

De mon côté, je me souviens de mes engagements, de ces visages rencontrés, des attentes exprimées par les habitants et les commerçants pendant cette campagne.

Je mesure, bien sûr, le travail effectué par Pierre BENARROCHE et l'engagement qui a été le sien durant ces trois années. Et je mesure l'honneur qui est le mien aujourd'hui de reprendre le flambeau et de servir les habitantes et les habitants de ce secteur au plus près, chaque jour et à chaque instant.

Cette mission, je me réjouis de la mener au sein d'une formidable équipe d'élus. Vous avez, depuis trois ans, fait preuve d'un engagement sans faille à la hauteur des enjeux, au service des administrés. Je vous en remercie et je sais pouvoir compter sur vous durant cette deuxième partie de mandat.

Je suis donc ici avec confiance, mais aussi avec détermination, vous me connaissez. Je veux faire de ces deux arrondissements un monde de possibilités, d'opportunités et de lien. Un endroit pionnier où nous pourrions mettre en place des politiques publiques innovantes pour réparer le vivre ensemble, défendre notre environnement et notre cadre de vie et prendre soin de notre démocratie.

Vous le savez, l'une de mes maximes est : « Soyons fous, croyons en la politique ! » Car oui, je crois. Je crois que la raison d'être de la politique est de permettre.

Permettre à chacun de trouver sa place et de choisir son destin.

Permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer à la construction d'une ville meilleure et, pourquoi pas, ainsi de changer le monde.

Permettre de prendre soin, ensemble, les uns des autres et de prendre soin de nos biens communs.

Et quel meilleur endroit qu'une Mairie de secteur pour recoudre le lien entre les citoyens et leurs élus ?

Dans nos deux arrondissements, nous avons beaucoup d'atouts. Un littoral et des parcs que tout le monde nous envie et qu'il nous faut protéger. Une vie associative

vivante, vibrante et fraternelle. Une position d'excellence dans le domaine de la santé et du soin. De nombreux collèges et lycées et de nombreuses crèches, écoles maternelles et primaires qui font notre fierté et demain encore davantage. Des commerces nombreux, variés, c'est le premier secteur commerçant de la ville. Un bassin d'emploi important, celui du Prado.

Notre secteur, c'est le Vélodrome connu dans le monde entier et même probablement au-delà ! C'est aussi Notre-Dame de la Garde, la Cité radieuse, le Parc des Calanques, le Parc Chanot et le Musée d'Art contemporain que nous avons eu la joie d'inaugurer la semaine dernière. Une partie de l'hyper centre et la zone parmi les plus à la mode du monde paraît-il : le Cours Julien et Notre-Dame du Mont. C'est aussi la colline Vauban, Sainte-Anne, Bonneveine, le Rouet, Saint-Giniez, la Vieille Chapelle, les noyaux villageois de la Pointe Rouge, de la Madrague, de Montredon et les villages de Samena jusqu'à Callelongue. Et enfin, les Goudes que tous les Marseillais aiment tant. Citons aussi Paradis, le Prado, Rabatau, l'avenue de Mazargues, toutes ces artères qui traversent et réunissent nos quartiers et nos vies. Notre territoire est plein de contrastes et plein de diversité. C'est notre force.

Dans cet immense secteur, riche de ses 125 000 habitants, nos enjeux sont importants. Il s'agit pour nous de moderniser le service public, celui de la Mairie, celui des centres d'animation qui hébergent désormais des centaines d'associations et animent nos quartiers.

Il s'agit aussi d'apaiser les quartiers et la ville, tout en dynamisant nos noyaux villageois. Et pour cela, faire revenir les commerces de proximité et des services publics, créer une ville où l'école et ses abords apaisés sont le cœur de nos vies partagées, où chacune et chacun se rencontre, des plus jeunes aux plus anciens.

Notre enjeu, c'est aussi de mettre ce secteur à l'heure de la transition écologique et d'une approche durable de son développement en encourageant la décarbonation.

Il en va d'une approche durable et pensée de la construction.

Il en va de la soutenabilité de nos espaces verts, qui seront désormais exposés à des périodes de sécheresse durant neuf mois de l'année.

Il en va de la nécessité de promouvoir enfin nos modes de transports doux.

Ce secteur, je le veux solidaire, je le veux attractif, je le veux respectueux des hommes et de la nature. Pour cela, il faut une volonté farouche de réussir les transitions et d'expliquer chaque jour ce que nous faisons pour que chacune et chacun trouve sa place aujourd'hui, trouve sa place demain dans un monde en mutation. Et dans un secteur que je veux renouvelé, modernisé, ouvert et accueillant, j'ai cette volonté d'accélérer.

Il est dans mon ADN de faire que les choses existent et de faire de nos ambitions des réalités. Je le ferai ici avec, je le sais, le soutien du Maire de Marseille et celui de l'ensemble des élus, je vous remercie pour votre présence nombreuse aujourd'hui. Je le ferai avec les habitantes et les habitants, je le ferai avec les agentes et les agents de la Maire du 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, avec toutes les forces vives de notre secteur, avec vous toutes et tous. Au service d'un projet simple, celui de faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus sûre, plus solidaire et plus démocratique.

Pour finir, comment ne pas vous dire aujourd'hui la fierté qui est la mienne d'être la première femme Maire dans l'histoire de notre secteur.

(applaudissements)

J'ai la chance d'appartenir à une lignée de femmes marseillaises de caractère. J'ai la chance d'avoir reçu l'engagement en héritage et la certitude que chacune pouvait s'imposer. Et j'ai à cœur de transmettre cette certitude.

Aujourd'hui plus que jamais, notre démocratie a besoin qu'une nouvelle génération de femmes battantes trouve une place légitime au cœur des institutions. Prendre sa place, c'est prendre part aux défis qui détermineront les conditions de vie des générations futures. Prendre sa place, c'est envisager la politique autrement pour renouveler nos pratiques.

Les derniers jours que nous avons vécu et le drame de la rue Tivoli nous le rappellent. Dans l'adversité, Marseille se révèle inlassablement comme ce qu'elle est : solidaire, fraternelle, unie et engagée.

Ensemble, solidaires, nombreux comme aujourd'hui, et je vous en remercie, nous sommes plus forts.

Alors ensemble et solidaires, continuons à transformer notre secteur. Je vous remercie.

(applaudissements)

Excusez-moi, mais dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, je vous prie d'excuser le départ de notre Maire qui a beaucoup de choses à faire évidemment. Peut-être que d'autres ont aussi des obligations à rejoindre. Merci d'avoir été là.

Nous allons continuer la séance.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Mme la Maire.- Mesdames et Messieurs, nous allons continuer notre séance. Y a-t-il des interventions ? Nous avons encore quelques étapes à franchir avant de clore notre séance.

J'assure donc à partir de maintenant la présidence de la séance pour les points suivants sur lesquels vous serez amenés à vous prononcer.

Tout d'abord, chers collègues, vous avez à vous prononcer sur la détermination du nombre d'Adjointes et d'Adjoints.

Je vous rappelle que, conformément à l'article L 2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil d'Arrondissements désigne en son sein parmi les Conseillers municipaux ou les Conseillers d'arrondissements un ou plusieurs Adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil d'Arrondissements sans pouvoir être inférieur à quatre. »

Conformément à l'article L 2511-25-1 : « Dans les Conseils d'Arrondissements, la limite fixée à l'article L 2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'Adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil d'Arrondissements. »

Avec un nombre de Conseillers fixés à 45 pour le 4^{ème} secteur, le nombre maximum d'Adjoints éligibles est de 17 au total en incluant 4 Adjoints de quartiers. Je propose de fixer le nombre d'Adjoints à 17 et je sou mets cette proposition à la décision du Conseil avec la présentation du rapport numéro un.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°1 est adopté

ÉLECTION DES ADJOINTS

Mme la Maire.- Je propose maintenant de procéder à l'élection des Adjointes et Adjoints.

Je rappelle les dispositions de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à cette élection : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque de sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Les conditions pour être élu Adjoint au Maire sont déterminées par les articles L 2122-4 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de procéder à l'élection des Adjoints, un bureau électoral doit être à nouveau constitué. Je propose de reconduire dans leurs fonctions les Conseillers ayant œuvré comme secrétaire de séance et scrutateurs lors de l'élection de la Maire. Merci à l'assemblée d'approuver cette proposition.

Qui est contre ? C'est adopté.

La proposition est adoptée

Mme la Maire.- J'appelle le secrétaire et les accesseurs en tribune. Y a-t-il des listes candidates pour l'élection des Adjoints ? La liste du Printemps marseillais présente une liste de 17 Adjoints.

OPÉRATIONS DE VOTE

Mme la Maire.- Je vous propose de procéder aux opérations de vote des Adjoints. Et je déclare le scrutin ouvert. J'appelle au vote chaque élu les uns après les autres dans l'ordre alphabétique de leur nom par liste :

ABOURS Micheline, AMSALLEM Marie-Hélène, BENARROCHE Pierre (représentée par Madame Olivia FORTIN), BONNAFFOUS Jean-Marc, BRAMBILLA Véronique, CANICAVE Joël, CASANOVA GAVINO Danielle, CECCALDI Pierre, D'AGOSTINO Alexandra, DELAGE Pauline, DENIA SALONE Rosette, EL RHARBAYE Didier, FERRERO Lee (représenté par Jean-Marc BONNAFFOUS), FORTIN Olivia, HUGON Christophe, INCHIAPPA Luca, JOUVE Cédric, JUSTE Christine, LAUSSINE Isabelle, LEMERY Pierre, LUSSON Baptiste, MASSON Juliette, MEILHAC Anne (représentée par Christine JUSTE), MENETRIER Olivier, MERY Éric, MICHAUD Marie, MOUNIEN Lourdes, PERENCHIO Elliott, RICHARD Dona, ROQUES Sophie, RUPNIK Alexandre, TESSIER Nathalie, VINCENT Cyprien, COLLART Frédéric, MERY Xavier, MORAINÉ YVES, PERNEY Ludovic, PILA Catherine, PREZIOSI Nora, SIMONETTI Christel, VASSAL Martine, ZOUAGHI Serena, BERLAND Yvon, MARANDAT Bernard, VENTON Elisabeth.

Tous les Conseillers ayant été appelés à voter, je déclare le scrutin clos.

Je demande aux scrutateurs de procéder au dépouillement des votes.

Dépouillement des votes :

(Monsieur Alexandre RUPNIK, Monsieur Pierre CECCALDI et Madame Pauline DELAGE procèdent au dépouillement des votes)

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Nous avons donc :

Nombre de votants : 33
Note de votes blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 32
Nombre de suffrages obtenus par la liste du Printemps marseillais : 32

La liste du Printemps marseillais est donc élue.

(applaudissements)

Chaque élection est un moment de joie ! Je vous félicite, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjointes élus suivant cette liste :

Jean-Marc BONNAFFOUS,
Juliette MASSON,
Cédric JOUVE,
Anne MEILHAC,
Cyprien VINCENT,
Marie-Hélène AMSALLEM,
Olivier MENETRIER,
Alexandra D'AGOSTINO,
Eliott PERENCHIO,
Micheline ABOURS,
Pierre CECCALDI,
Pauline DELAGE,
Baptiste LUSSON,
Marie MICHAUD,
Lee FERRERO,
Danielle CASANOVA GAVINO,
Alexandre RUPNIK.

Nous ne remettrons pas d'écharpe aujourd'hui puisqu'elles ont déjà été remises en 2020, mais vous pouvez les mettre.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Mme la Maire.- Je vais vous demander de rester quelques instants encore attentifs et concentrés puisqu'avant de clore cette séance de Conseil d'Arrondissements, pour satisfaire aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais vous lire la Charte de l'élu et pour cela je demande à chacun d'être assis.

La charte de l'élu local, il s'agit de l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Les élus locaux sont les membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local. »

Voici la charte de l'élu local :

« Article premier : L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Article deux : Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Article trois : L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Article quatre : L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Article cinq : Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Article six : L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Article sept : Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Je vous remercie. Avant de lever la séance, je voudrais sincèrement vous remercier pour votre présence nombreuse aujourd'hui. Vous proposer que l'on puisse se rejoindre à l'extérieur pour pouvoir nous retrouver. La salle a besoin d'être reconfigurée pour le Conseil d'Arrondissements qui va suivre précisément à 11 heures. Je demande à l'ensemble des élus d'être présents à 11 heures pour que l'on puisse reprendre cette séance. Je vous remercie beaucoup, à tout à l'heure.

La séance est levée à 10 heures 30 par Mme la Maire.